



CONSEIL DE LA
TRANSFORMATION
ALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

Le 29 mars 2020

Objet : Transport de produits essentiels

À QUI DE DROIT,

La présente a pour but de confirmer que le transporteur détenteur de cette lettre - et qui doit franchir un contrôle routier - assure un service essentiel puisqu'il approvisionne les centres de distribution et détaillants de toutes les régions, de produits alimentaires et autres produits nécessaires au quotidien des consommateurs.

Rappelons que tout le **secteur alimentaire est reconnu comme service essentiel** et que tous les acteurs de la chaîne alimentaire et de leurs fournisseurs, incluant le secteur des transports, fournisseurs de matières premières, de contenants et d'emballages, d'ingrédients et tous les autres services essentiels au secteur alimentaire sont autorisés par le gouvernement du Québec à poursuivre leurs opérations.

Soyez assurés qu'en cette période de pandémie, les employeurs et travailleurs du secteur du transport et du camionnage prennent des mesures exceptionnelles de prévention sanitaire conformément aux exigences de la Direction de la Santé publique du Québec.

Nous vous sommes reconnaissants pour votre vigilance et soyez assurés de notre entière collaboration.

Respectueusement,

Sylvie Cloutier
Présidente-directrice générale

Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) est une consolidation des forces de l'industrie qui représente 12 associations et plus de 550 entreprises membres. Le CTAQ regroupe ainsi 80% du volume annuel d'affaires d'une industrie de 29 milliards de dollars. Sa mission est d'assurer la représentation, la promotion et la défense des intérêts de ses membres auprès des parties prenantes et de les appuyer dans l'atteinte de leur plein potentiel pour assurer la pérennité de l'industrie alimentaire au Québec.